

On connaissait le Nutri-Score pour les produits alimentaires, désormais, il y aura Declare pour les mobiliers professionnels. Basé sur le déclaratif, ce nouveau label « déshabille » les produits en dévoilant les différents matériaux et substances qui le composent. Une opportunité pour les entreprises responsables d'exclure quantité de substances chimiques reconnues nocives pour les personnes et l'environnement ; et un engagement certain pour le bien-être et la santé des salariés au travail.

« Declare » : le mobilier passe au scanner

« L'essentiel est invisible pour les yeux », disait Saint-Exupéry. Mais il est des essentiels dont on se passerait bien, comme ceux présents dans l'air que nous respirons. En 2006, l'OQAI, Observatoire de la qualité de l'air intérieur, tirait la sonnette d'alarme : les intérieurs seraient dix à vingt fois plus pollués que l'environnement extérieur. Un constat toujours d'actualité, confirmé par des études pointant du doigt les substances nocives émises par les produits et objets manufacturés dans les habitats, particuliers et professionnels. Les individus passant plus d'un tiers de

leur temps au travail, le jugement est sans appel sur le risque encouru au contact des mobiliers composés de matériaux toxiques. Impact sur les voies respiratoires, cutanées, digestives... S'il n'est pas toujours évident d'établir une corrélation entre les polluants atmosphériques et l'origine des maladies (asthme, maladies cardiovasculaires, cancers...), conjugués à de multiples facteurs, ils ont une incidence certaine sur la santé et l'environnement, immédiat et à long terme. À l'heure où le glyphosate, les pesticides, et autres perturbateurs endocriniens sont



« On ne peut pas vendre du bien-être au travail sans proposer des produits en adéquation avec cette démarche »
Jean-Luc Arab,
directeur commercial
de Humanscale France.

conspués dans l'industrie agroalimentaire, que la sensibilité écologique germe dans l'esprit des consommateurs, que le Nutri-Score s'invite sur l'emballage... Il était temps, considère Humanscale, spécialiste de la conception et fabrication de solutions ergonomiques, de transposer cette démarche au mobilier de bureau.

Jouer le jeu de la transparence

« Jusqu'à maintenant, les entreprises faisaient fi des composants des produits qu'elles achetaient », observe Jean-Luc Arab, directeur commercial de Humanscale France. C'était loin d'être le premier critère d'achat dans le cahier des charges. La prise de conscience des particuliers, qui attendent la même attention qualitative et sanitaire au bureau que pour leur environnement personnel, a toutefois encouragé des fabricants majeurs à prendre le virage du développement durable. Pour aller plus loin dans leur stratégie environnementale, et commercialiser des produits exempts de substances nocives, fabricants et distributeurs peuvent



désormais compter sur une nouvelle étiquette : Declare, un label qui garantit la déclaration transparente de la composition d'un produit. Créé à l'origine par The International Living Future Institute pour les produits de construction, le label a été appliqué au mobilier à renfort d'une liste rouge, mettant au banc PVC, chrome 6, amiante, dioxines, retardateurs de flammes, composés perfluorés, phtalates et encore nombre de substances chimiques et matériaux répertoriés dans les espaces de travail, les chants des bureaux, housses de sièges, entretoises, joints ou encore textiles. « Avec Declare, les entreprises, les achats et services généraux achètent en connaissance de cause », souligne Jean-Luc Arab, pour qui cette action reflète un véritable engagement en termes de bien-être et de santé des collaborateurs. Une philosophie que le groupe s'applique à lui-même : « On ne peut pas vendre du bien-être au travail sans proposer des produits en adéquation avec cette démarche », commente le responsable.

Le développement durable comme source d'innovation

Dès lors, que représente l'investissement produit lorsque celui-ci préserve le coût humain ?

s'interroge Humanscale. « L'humain est la plus grande richesse d'une entreprise, il faut en prendre soin. Promouvoir le bien-être et un environnement sain est aujourd'hui fondamental dans la pérennité d'une entreprise ». Porter la transparence de la composition des produits, mais également leur obsolescence, constitue pour le responsable un autre axe fort du label, qui encourage de fait la remise en question des critères d'achat : « S'équiper en mobilier sain peut effectivement coûter plus cher, mais c'est une prise de parti nécessaire et in fine vertueuse pour une entreprise responsable, estime Jean-Luc Arab. En capitalisant sur la longévité produit, le rapport entre son prix et sa durée de vie globale devient rapidement plus intéressant ». Faire durer pour moins polluer, bannir les substances toxiques, recycler... voilà les enjeux auxquels concepteurs et fabricants sont invités à considérer au sein des ateliers R&D, pour répondre à une sensibilité environnementale de plus en plus prégnante chez les individus. « Je ne sais pas si ce label dopera l'innovation, mais il encouragera à coup sûr les arbitrages sur le marché », prédit Jean-Luc Arab, qui concède que la marge d'innovation est inégale suivant les catégories de produits,

LABEL DECLARE

Développement durable : « Être "moins mauvais" ne suffit pas »

En tant qu'entreprise internationale, la démarche de Humanscale consiste non seulement à réduire leurs impacts négatifs, mais également à apporter une contribution positive importante. L'objectif est de produire un impact positif net global sur la planète. Pour ce faire, il faut intégrer la fabrication, notamment en examinant de près les produits et les modes de production, en tenant compte de toutes les ressources nécessaires à la fabrication des produits, et en trouvant des moyens d'aller au-delà de la simple réduction de la consommation, afin de réinvestir, réapprovisionner et continuer à produire un impact environnemental et social positif sur la planète. Depuis 2014, Humanscale a entrepris d'intégrer des exigences de transparence totale des matériaux dans son programme de conception de produits. Cette bonne pratique a permis à Humanscale de détenir le plus grand nombre de labels Declare de son secteur industriel. À ce jour 60 % des étiquettes Declare sont publiées par Humanscale.

à l'image du PVC, dont l'utilisation est quasi obligatoire dans le cas des câblages électriques, par exemple. « Pour illustrer notre engagement dans cet univers, nos chercheurs travaillent actuellement à une alternative sur ces produits. Cette démarche va bien au-delà de notre métier, qui est le bien-être au bureau et le développement de produits ergonomiques : pour trouver un remplaçant plus propre, on entre là dans un domaine de recherche presque fondamentale. Exclure

certaines substances est certes compliqué, mais pas impossible ». Reste à savoir si les normes – qui dans leur vocation sécuritaire, omettent parfois la notion environnementale – suivront elles-aussi l'évolution du marché. « La crise sanitaire que nous avons traversés devrait rebattre les cartes, ou du moins, impacter la société dans son ensemble, de manière à prendre plus en considération l'enjeu de la santé au travail », conclut Jean-Luc Arab ✘
Stéphanie Santerre

25%

c'est le nombre de substances dangereuses émises par des produits d'ameublement, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dont 31 classées prioritaires (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques).
Anses, 2015

SITE WEB



WWW.HUMANSCALE.COM